

Le 9 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 5 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Présents : Franck BRISSET (Maire), Philippe LEMARCHAND, Arnaud LEBOULANGER, Virginie DALBIN (adjoints), Cécile LEREVEREND, Eric TELLIER ; Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Anne CAPART, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Vincent LEROY, Anne VAGNER (conseillers municipaux).

Absents excusés : Gilles MARY (donne pouvoir à Guillaume GOURDEL), Katy MELIN.

Secrétaire de séance : Arnaud LEBOULANGER

Définition des baux médicaux et paramédicaux.

Exposé :

Suite au déménagement du cabinet d'infirmières auprès du cabinet médical et à l'acquisition de l'immeuble sis au 2 impasse des Roquettes comprenant un cabinet d'infirmières et un cabinet de kinésithérapeutes ; le Maire et la commission Finances ont recherché le tarif le plus adapté à l'exercice de ces fonctions.

Ainsi, la commission Finances du 8 décembre 2025 a tranché en faveur d'un montant unique de 7,04 € TTC/m².

Ce montant s'appliquera à tous les baux médicaux et paramédicaux de la commune.

Délibération :

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 8 décembre 2025,

Considérant que l'attractivité médicale est un atout majeur étroitement lié au cadre de vie des administrés et du dynamisme de la commune,

Le Maire propose au conseil municipal d'utiliser la base de 7.04 € TTC par m² pour le calcul des baux du cabinet d'infirmières de la rue du Château, et des locaux paramédicaux du 2 impasse des Roquettes.

Ce loyer est susceptible d'être réactualisé chaque année selon l'indice ILAT.

Après délibération :

18	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstentions
18	Votants

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer cette base de facturation aux locaux médicaux et paramédicaux, à savoir 7.04 € TTC/m².
 - Donne son accord à une réactualisation annuelle de ce loyer.
- M. le Maire annonce que de nouveaux kinésithérapeutes arriveront sur la commune le 1^{er} janvier 2026.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le Maire

F.BRISSET

